

**Prof. Shiri Krebs, Deakin Law School, « Essaims de drones et destruction de Gaza »,
17/09/2025**

Présentation

Bonjour à tous. Aujourd'hui marque le début de la treizième semaine du projet *Eyes of Gaza*. Nous nous réunissons à nouveau pour porter un regard direct sur les horreurs à Gaza, pour en témoigner et refuser de normaliser l'agression israélienne et la destruction systématique. Comme le dit Ayelet Ben-Yishai, notre rassemblement est un mélange d'apprentissage et de protestation. En réalité, les actes mêmes d'apprentissage, de discussion et de création d'un enregistrement du présent, que nous accomplissons ici grâce à ceux qui nous rejoignent et à tous ceux qui viennent parler, enseigner et orienter notre regard, constituent en eux-mêmes des actes de protestation visant à défier les mécanismes de négation et à créer un espace collectif de refus. Aujourd'hui, la professeure Shiri Krebs de Deakin Law School à Melbourne, en Australie, oriente notre regard. Spécialiste des liens entre droit et technologie, elle nous parlera de la guerre des drones et de la manière dont la technologie façonne non seulement les tactiques de combat de l'armée israélienne, mais aussi nos perceptions culturelles et juridiques de ce qui se passe à Gaza. Shiri parlera pendant huit minutes, puis la parole sera ouverte pour la discussion. Comme toujours, vous pouvez poser vos questions dans le chat, et je les lirai à voix haute pour Shiri. L'intervention se fera en anglais, mais vous pouvez aussi poser vos questions en hébreu. Shiri, merci beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui. La parole est à vous.

Intervention

Merci beaucoup. Avant de commencer, je souhaite reconnaître que je vous parle depuis les terres non cédées du peuple Wurundjeri de la nation Kulin, ici à Naarm-Melbourne, et rendre hommage aux anciens et aux anciens vivants, ainsi qu'à tous les peuples des Premières Nations. En reconnaissant ces terres, je rends également hommage à des milliers d'années de production de savoir aborigène. Je reconnais que les luttes pour la justice et l'autodétermination ne sont pas seulement des affaires historiques, mais sont en cours. Dans notre discussion aujourd'hui, je vous invite à examiner des notions juridiques fondamentales telles que souveraineté, frontières, légitime défense, crimes de guerre, civils, génocide, sous un angle plus large que celui offert par le droit international actuel et ses institutions défailtantes. Plutôt que d'avoir une discussion technique sur l'interprétation correcte du génocide ou du nettoyage ethnique, je souhaite utiliser ce temps pour réfléchir à la manière dont ces termes juridiques sont modifiés et recalibrés par les technologies militaires avancées. Je m'intéresse en particulier au rôle des essaims de drones dans l'approfondissement des processus de déshumanisation qui rendent possibles et légitiment la destruction de Gaza et du peuple palestinien.

En raison du temps limité, je me concentrerai sur trois éléments dans l'architecture techno-juridique de la destruction de Gaza. Premièrement, j'expliquerai comment les technologies de drones génèrent une « avatarisation » des Palestiniens grâce à des spécifications numériques et à la détection digitale. Ensuite, j'examinerai le recalibrage du droit international humanitaire à travers les essaims de drones. Enfin, je considérerai les effets de l'imitation par les drones des capacités et performances humaines sur la destruction de Gaza.

Commençons par l'avatarisation. Par ce terme, j'entends la manière dont les pratiques de production de savoir militaire génèrent et interprètent les informations sur les individus lors des conflits armés. Le passage d'une collecte et d'une analyse centrées sur l'humain à une intelligence prédictive automatisée alimentée par l'IA réduit les individus à des variables facilement codables. Les personnes sont perçues à travers une lentille technique qui les reproduit comme quelque chose de similaire, mais pas identique à ce qu'elles sont réellement. Par exemple, une lentille infrarouge permet une meilleure vision nocturne, mais au prix de la détection des couleurs, cruciale dans certains scénarios où des symboles protégés, comme la Croix-Rouge, nécessitent la perception des couleurs. Autre exemple inhérent à la surveillance par drones : la séparation de l'image et du son, qui modifie la manière dont notre cerveau interprète ce que nous voyons. La lentille verticale, quant

à elle, limite notre capacité à détecter la taille d'une personne, ce qui peut altérer notre aptitude à distinguer enfants et adultes. Enfin, certaines spécifications techniques génèrent une déshumanisation par des données inhumaines, comme l'usage de signatures thermiques ou de signaux de mouvement pour refléter la présence d'individus, ou par des calculs inhumains, comme l'anticipation selon laquelle 3,7 personnes pourraient être tuées en dommages collatéraux — 0,7 est un chiffre qui, évidemment, n'a pas de sens humain.

Le deuxième élément concerne le recalibrage du droit international humanitaire. Les technologies militaires et les essaims de drones modifient les pratiques fondamentales d'application et de respect du droit international humanitaire. Alors que nous nous intéressons aux éléments techniques dans les définitions juridiques et à leur interprétation par les tribunaux, les pratiques de conformité rendent ces discussions, dans une certaine mesure, obsolètes. Prenons l'exemple du « paradoxe de précision » : l'utilisation d'armes plus précises ou sophistiquées ne réduit pas nécessairement les dommages et peut même intensifier la destruction. L'usage des armes de précision, incluant les essaims de drones, génère de nombreuses cibles et légitime la violence qu'elles entraînent. Cela inclut aussi les taux d'erreur algorithmique : même faibles, ces systèmes permettent une génération massive de cibles, entraînant par définition de nombreuses « erreurs légales par conception ». Nous savons donc qu'il y aura de nombreuses erreurs, même si elles représentent un faible pourcentage, ce qui autorise une échelle d'opérations beaucoup plus large. Cela entraîne, bien sûr, une escalade significative de la violence et de la destruction. Par ailleurs, la surveillance constante pour la détection de menaces transforme les humains en menaces et présente leur élimination comme urgente et nécessaire. Dans le contexte des décisions de ciblage, les essaims de drones et les outils d'IA déplacent le ciblage de quelques cibles vers de nombreuses, et des cibles de haut niveau vers des cibles secondaires, légitimant davantage d'opérations et tolérant plus de dommages collatéraux simplement par l'augmentation du nombre et de l'ampleur des opérations légitimées.

Le troisième élément concerne l'imitation par les essaims de drones des performances humaines. Les drones sont conçus pour reproduire les capacités et performances humaines et générer des pratiques humaines plus rapides, plus puissantes, à plus grande échelle ou capables d'analyser davantage de données. Ces avantages militaires en termes de rapidité et d'analyse de données ont un coût : nous perdons et dévalorisons même des capacités humaines uniques. Les essaims de drones ne peuvent appliquer le bon sens ni s'adapter à de nouveaux contextes basés sur la nuance et la sensibilité culturelle. Ils sont incapables de réflexion ou de raisonnement pour prendre des décisions de vie ou de mort. Une autre lacune concerne l'intégrité morale et l'intentionnalité dans la prise de décision. Les machines sont incapables d'agir de bonne foi et n'ont ni croyance ni intention ; toute idée de responsabilité individuelle leur est étrangère. Du point de vue des victimes, la destruction par drones est toujours arbitraire et dénuée de sens, avec peu de possibilités de rendre des comptes.

Je crois que ces éléments permettent de comprendre le rôle des essaims de drones et d'autres technologies militaires dans la légitimation de la violence effroyable que nous observons à Gaza, au moins pour la majorité des Israéliens juifs qui continuent de soutenir et de servir activement l'infrastructure militaire. Cela contribue à la déshumanisation croissante des Palestiniens et à l'inaction des institutions juridiques internationales centrales. Avant de passer aux questions — et je suis très heureuse de développer davantage comment tout cela s'applique spécifiquement à Gaza — je souhaite simplement rappeler que, bien que je sois de langue maternelle hébraïque, tout comme la lentille des drones, je considère que la langue peut être un outil de déshumanisation et de contrôle. Et discuter publiquement de la destruction de Gaza en hébreu, ce serait participer à l'exercice de domination et d'exclusion plutôt qu'à un partenariat et une égalité. Merci.